

ERUN - ASH

POSTE	<p>Libellé du support : « TEC RES ED – ACS AINF » sur l'établissement IEN ASH (0830087U)</p> <p>Libellé PV d'installation : Animateur Informatique – Technologies et Ressources éducatives.</p>
FONCTIONS	<p>Appui et expertise auprès de l'inspecteur ASH pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les prévisions d'effectifs en dispositif ULIS, et la carte scolaire en général, - les affectations en ULIS, leur répartition ; la cartographie des dispositifs, l'orientation scolaire et professionnelle, la gestion des listes d'élèves, - les relations partenariales sur ces sujets (enseignants référents, IEN-IO, secrétaire CDOEASD, MDPH, DEVS, familles, services sociaux, établissements et services divers, ...), - la création de supports, la publication, la diffusion et le suivi des informations mises en ligne par la circonscription, l'aide aux usagers, - Les opérations statistiques nationales (DEPP).
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p><u>Indispensables</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances approfondies en informatique « software » (systèmes d'exploitation et de gestion, traitements de texte et tableurs, suites bureautiques Excel et Access), publication et supports en ligne, statistiques. - discrétion professionnelle et veille à la confidentialité des informations traitées. <p><u>Recommandées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une certification CAPPEI - connaissance de l'organigramme des services de la DSDEN et de la MDPH, - connaissance des dispositifs spécifiques de l'ASH et du tissu partenarial, notamment au sein du SDEI, mais aussi avec les acteurs externes. <p><u>Souhaitées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disponibilité, diplomatie, rigueur, sens de l'organisation, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe.
SPECIFICITE	<p>Comme enseignant n'exerçant pas devant élèves, les horaires du chargé de mission (1 607 heures annualisées) dépassent le strict cadre des heures de présence devant élèves d'un PE.</p> <p><u>Poste soumis à entretien</u></p> <p>Les candidats sont convoqués devant une commission qui émet un avis. Le poste devra évidemment figurer dans la liste des vœux saisis en ligne, lors du mouvement.</p> <p>Il peut être obtenu, à titre provisoire, en cas de vacance après le mouvement principal, lors de l'appel particulier</p>
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>L'enseignant est placé sous l'autorité de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ASH</p> <p>Contact secrétariat ASH 83 : 04 94 09 55 26 – Courriel : ien-83.ash@ac-nice.fr</p>